



AVIS PUBLIC

Consultation publique

Le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées donne avis, par la présente, qu'elle amorce les étapes de consultations publiques préalables pour la révocation des actes d'établissement suivants puisqu'il entend regrouper les écoles ci-dessous identifiées, sous différents conseils d'établissements :

- **Écoles Monseigneur-Belzile, Assomption et Saint-Léandre ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le lundi 7 octobre 2024 à 19h, à l'École Monseigneur-Belzile, au 197 rue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.
- **Écoles Sainte-Félicité, Le Marinier et Émile-Dubé ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le mardi 15 octobre 2024 à 19h, à l'École Sainte-Félicité, au 740B rue Principale à Sainte-Félicité.
- **École Sainte-Marie et Polyvalente de Sayabec ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le lundi 28 octobre 2024 à 19h, à la Polyvalente de Sayabec, au 8 rue Keable à Sayabec.
- **Écoles Saint-Damase – La Volière et Sœur-Rachel-Fournier ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le mercredi 30 octobre 2024 à 19h, à l'École La Volière, au 25 rue de l'Église à Saint-Noël.
- **Écoles Caron et Saint-Leon-le-Grand ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le lundi 4 novembre 2024 à 19h, à l'École Caron, au 50 rue Roy à Amqui.
- **Centres d'éducation des adultes de Matane et de la Vallée ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le mercredi 6 novembre 2024 à 19h, Au Centre d'éducation des adultes d'Amqui, au 123 rue Desbiens à Amqui.
- **Écoles Noël-Fortin et Saint-René-Goupil.**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le lundi 11 novembre 2024 à 19h, à l'École Saint-René-Goupil, au 165 avenue Saint-René à Saint-René.
- **École Saint-Rosaire et Polyvalente Forimont ;**
La consultation des conseils d'établissements concernés aura lieu le mercredi 13 novembre 2024 à 19h, à la Polyvalente Forimont, au 145 rue Saint-Luc à Causapsal.

La documentation relative à la présente sera disponible au plus tard le 30 septembre 2024 à l'adresse suivante : www.cssmm.gouv.qc.ca

Donné à Amqui, le 17 juin 2024.

Nancy Paquet

Secrétaire générale

c.c. Affichage dans les établissements

Présidente du Comité de parents

Date de tombée du bulletin est le 1^{er} aout 2024

Des nouvelles de votre municipalité

À la séance du 8 avril, la municipalité a octroyé le contrat pour l'enlèvement de la neige 2024-2027, à **Les entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc.** au montant de **845 410,03\$,** soit :

Hiver 2024-2025	270 869,60\$
Hiver 2025-2026	281 662,31\$
Hiver 2026-2027	292 878,12\$

Le coût de l'enlèvement de la neige 2023-2024 a été de 173 842,85\$, une augmentation de près de 100 000,00\$ pour l'année 2024-2025.



Le bureau municipal sera FERMÉ
tous les jeudis
du 8 juillet au 26 septembre

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 août , 9 septembre

Les séances ont lieu à **19 h 30** au Centre municipal, 120 rue Principale.

Calendrier des collectes



bac BLEU



bac VERT/NOIR



bac BRUN

Juillet						
D	L	M	M	J	V	S
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

***** MERCI de mettre votre bac au chemin la veille de chaque collecte *****



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Coopération intermunicipale dans le secteur ouest de la MRC de La Matapédia pour améliorer la sécurité routière

Sayabec, 22 mai 2024 - Les six municipalités du secteur ouest de la MRC de La Matapédia ont uni leurs forces depuis 2018 pour collaborer sur des projets visant à améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. Saint-Damase, Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Cléophas, Sayabec et Val-Brillant se sont engagées dans une démarche commune pour renforcer la sécurité routière dans la région.

Dans cette optique, les municipalités ont récemment investi dans l'acquisition d'un planteur hydraulique de poteau de signalisation ainsi que d'une remorque adaptable à un camion. Ces équipements permettront de faciliter et d'accélérer la pose de poteaux de signalisation, contribuant ainsi à renforcer la sécurité sur les routes de la région.

En outre, conscientes de la problématique des excès de vitesse sur leur territoire, les municipalités ont également acquis 10 radars numériques de vitesse. Ces dispositifs seront déployés stratégiquement dans les zones où les excès de vitesse sont les plus fréquents, notamment lors d'activités spéciales ou d'événements locaux.

Une entente de coopération est officiellement signée entre les six municipalités pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à ce que les frais liés à l'acquisition de la remorque et du planteur de poteau de signalisation soient entièrement remboursés au fonds de roulement.

Ce projet de coopération intermunicipale a pu voir le jour grâce au soutien financier du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Fonds régions et ruralité. Les municipalités tiennent à exprimer leur gratitude envers le gouvernement provincial pour son appui précieux dans la réalisation de cette initiative essentielle pour la sécurité des citoyens de la région.

« Notre gouvernement est fier d'encourager les projets qui, comme celui-ci, visent à mettre en commun des équipements, car ils permettent aux municipalités concernées d'en offrir plus à leur population. D'ailleurs, je salue les municipalités participantes pour leur collaboration et leur souci de mettre l'intérêt des citoyennes et citoyens au cœur de leurs décisions », mentionne la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest.

-30-

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
M. Marcel Belzile, Maire
Téléphone : 418-631-5057



Présence sur la photo : Messieurs Jean-Paul Bélanger, maire de Saint-Cléophas, Maxime Tremblay, maire-suppléant de Val-Brillant, Patrick Fillion, maire de Saint-Moïse, Marcel Belzile, maire de Sayabec et Martin Carrier, maire de Saint-Damase. Absent : M. Gilbert Marquis, maire de Saint-Noël.

Au Bas-Saint-Laurent

L'HERBE À POUX

Ça s'arrache!



Juillet



Août



Septembre

Début des allergies
au pollen



Fleurs regroupées
en épis floraux



Tiges poilues



Feuilles
profondément
découpées



Vous reconnaissez cette plante ?

Vous devez l'arracher.

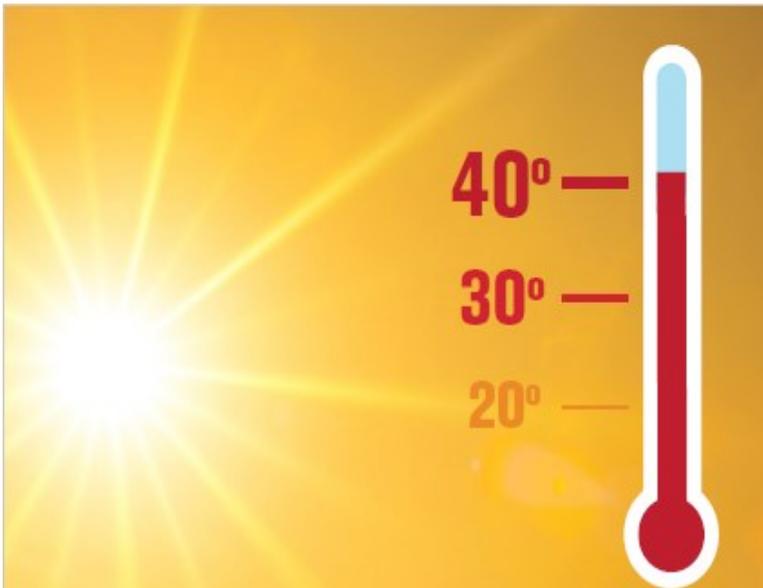
Ce geste simple contribuera
à améliorer la santé des
Bas-Laurentiens allergiques
au pollen de l'herbe à poux.

Juillet, août, septembre :
fini l'herbe à poux !

Québec.ca

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec 



40° —

30° —

20° —

Il fait très CHAUD!

**Quand il fait très chaud,
votre état de santé peut
se détériorer rapidement.**

Assurez-vous de :



boire **beaucoup d'eau**
sans attendre d'avoir soif ;



passer quelques heures par jour
dans **un endroit climatisé**
ou frais.

Surveillez les signes de déshydratation :
forte soif, bouche et lèvres sèches,
urines foncées, pouls et respiration
rapides.

Pour vous protéger des effets de la chaleur :



buvez **beaucoup d'eau** sans attendre
d'avoir soif ;



prenez **quelques heures par jour** dans
un endroit climatisé ou frais ;



fermez les rideaux ou stores lorsque le soleil
brille, et ventiler si possible lorsque la nuit
est fraîche ;



prenez une **douche ou un bain frais**
aussi souvent que nécessaire ou rafraîchissez
votre peau plusieurs fois par jour avec une
serviette mouillée ;



évitez l'**alcool** ;



portez des **vêtements légers** ;



donnez des nouvelles à vos proches
et n'hésitez pas à demander de l'aide à votre
entourage.

**Un malaise ? Des questions sur votre santé ?
Appelez Info-Santé 811 ou renseignez-vous
auprès d'une infirmière ou d'un médecin.**

En cas d'urgence, appelez le 9-1-1.

Pour en savoir plus :

Québec.ca



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Consolider le réseau de stations de lavage du Bas-St-Laurent

Causapscal, le 17 juin 2024 - Dans le but de conserver la santé de nos lacs et cours d'eau ainsi que les usages que nous pouvons en faire (pêche, baignade, eau potable...), les 4 OBV du Bas-Saint-Laurent (OBVMR, OBVNEBSL, OBVFSJ et OBAKIR) unissent leurs forces. Grâce à un financement du Collectif régional de développement du BSL (CRDBSL), ils vont réaliser un portrait régional et proposer des emplacements stratégiques pour la localisation de stations de lavage et de guérites au BSL.

Ce projet répond à la problématique grandissante de l'expansion des espèces aquatiques envahissantes (EAE) sur le territoire bas-laurentien. Les OBV s'unissent pour maximiser leurs connaissances et leur expertise du milieu.

Par l'intermédiaire de la concertation et de la mobilisation des partenaires, nous visons à poursuivre les 5 orientations suivantes:

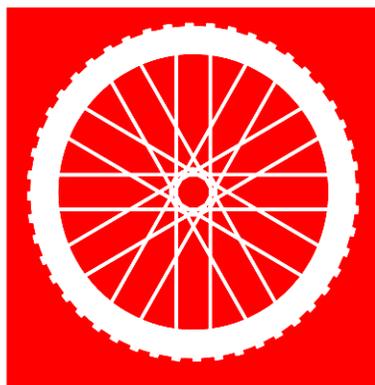
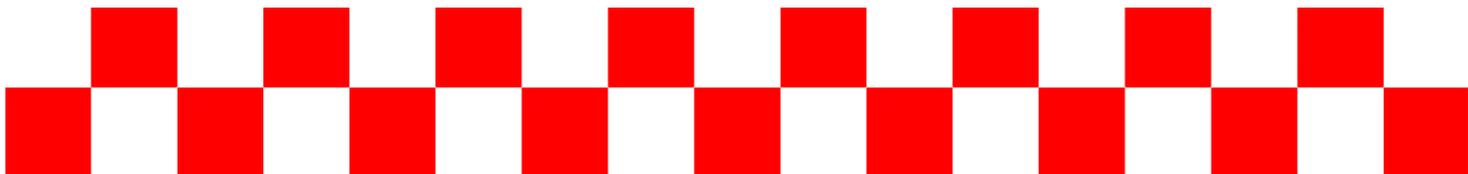
1. Favoriser la communication et la sensibilisation du milieu aux EAE;
2. Consolider le réseau de stations de lavage au Bas-Saint-Laurent;
3. Prévenir l'introduction et la propagation des EAE au Bas-Saint-Laurent;
4. Acquérir des connaissances sur les EAE;
5. Contrôler et surveiller la propagation des EAE sur le territoire bas-laurentien.

Les résultats de cette priorisation des stations de lavages et de guérites du Bas-Saint-Laurent seront présentés aux MRC et aux municipalités en fin de saison estivale. Suite à quoi, les OBV misent sur la concertation et la collaboration des instances municipales et des MRC afin que le réseau de stations de lavage se déploie avec rapidité et efficacité. La santé de nos lacs en dépend.

Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche
165, rue St-Luc, Causapscal, Québec, G0J 1J0
1-877-886-3314 #1-2

Carte des stations de lavage au bas St-Laurent
<https://stationdelavage.ca/carte.html>

communication@matapediarestigouche.org
www.matapediarestigouche.org



PUMPTRACK BMX/MTB

INITIATION/PRÉPARATION À LA COMPÉTITION

OÙ : VÉLO PARC DE SAINT-NOËL / QUAND: JEUDI 18H

- 23 MAI,
- 6 ET 20 JUIN,
- 4 ET 18 JUILLET,
- 1ER, 15 ET 19 AOÛT 2024

5\$/SÉANCE

- INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLACES LIMITÉES
- LOCATION DE BMX SUR DEMANDE
- APPORTE TON VÉLO, TON ÉQUIPEMENT DE PROTECTION, TON CASQUE ET TA GOURDE

Pour information et inscription

☎ 418 631-9834

f Delphine coordo loisirs

✉ loisirsouest@mrcmatapedia.quebec



PERMIS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT ACCESSOIRE

Préalablement aux travaux, un permis de construction doit être obtenu. La municipalité peut ainsi s'assurer que le projet concerné est conforme aux règlements de zonage et de construction et à certaines autres conditions reliées à l'émission du permis de construction.

Pour formuler votre demande, vous devez notamment avoir en main les documents suivants :

- Un croquis identifiant la position du bâtiment accessoire par rapport aux lignes de lot et au bâtiment principal.
- Une copie du certificat de localisation existant. (Si disponible)
- Un plan des élévations des façades du bâtiment accessoire.



Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande de permis de bâtiment accessoire à votre bureau municipal. Celui-ci peut vous aider à bien compléter votre demande et accélérer le traitement de votre demande.

Pendant la réalisation du projet de construction ou de transformation, le permis doit être affiché bien en vue sur le chantier. L'inspecteur municipal des bâtiments peut effectuer quelques visites sur le chantier pour vérifier si les travaux sont réalisés conformément aux plans et aux documents qui lui ont été soumis.

L'emplacement

Les bâtiments accessoires détachés peuvent être érigés dans les cours latérales et arrière. De façon générale, ils sont interdits dans la cour avant. Il doit y avoir un bâtiment principal ou un usage sur l'emplacement pour pouvoir implanter un bâtiment ou une construction accessoire.

Une servitude sur votre terrain?

Un bâtiment ou une construction accessoire doit être implanté à l'extérieur d'une servitude. Pour vérifier si votre terrain est traversé par une ou plusieurs servitudes privées ou publiques, consultez le certificat de localisation de votre propriété.

Un message de votre municipalité

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

KARINE-JULIE GUÉNARD, inspecteur municipal

(418) 629-2053 poste 1129

Courriel : k.guenard@mrcmatapedia.quebec

Bureau municipal tous les mercredis (mai à Octobre)

Le Mot **vert** du mois – « Un été sans surconsommer » - Juillet 2024

Bonjour à toutes et tous,

L'été s'installe peu à peu... tout enjoués, on commence à sortir notre garde-robe estivale, notre BBQ, des jeux d'eau pour les enfants... puis on constate certaines choses. Les vêtements d'été ne nous font plus ou sont démodés parce que la mode change maintenant 10 fois par année. La petite glissade d'eau gonflable s'est percée dans le cabanon. La chaîne de vélo a rouillé pendant l'hiver. Les enfants veulent des nouveaux pistolets à eau. Il manque un bout de tête à notre grenouille de jardin décorative parce que la boîte de décorations de Noël est tombée sur nos décorations d'été, et de toute manière, notre partenaire considère que vous êtes dus pour de nouvelles décors d'extérieur...

STOP! Ne vous précipitez pas si vite dans les magasins qui sont prêts depuis quelques semaines à combler tous nos élans de consommation saisonniers.

Appliquons d'abord les 3RVI 3RV ce ne sont pas trois véhicules récréatifs, mais plutôt l'acronyme de réduction à la source, réemploi, récupération et valorisation.

1. **Réduisez** à la source! – Avez-vous réellement besoin de nouveaux vêtements? Peut-être que le bouton dans votre chemise peut être recousue et le trou dans la glissade d'eau peut être réparé? Et de nombreux spécialistes en boutique sont prêts à changer la chaîne de votre vélo ou encore mieux, apprenez à le faire vous-même dans un atelier réparation de vélos!
2. Permettez à vos articles d'être **Réemployés**! Pensez à donner ou échanger. Les vêtements qui ne vous font plus peuvent faire le bonheur de quelqu'un qui cherche à renouveler sa garde-robe aussi. Il existe des plateformes d'échanges de vêtements et d'objets divers en ligne, notamment sur Marketplace ou des groupes Facebook de votre région. Donner et recevoir sans encourager la surconsommation permettra de combler vos besoins, faire un geste pour la planète, rendre quelqu'un heureux et économiser des sous pour votre voyage estival au mois de juillet! Pensez aussi à **réutiliser** certains objets que vous ne voulez plus. Vos vieux pneus peuvent être peints et transformés en jardinières et un ancien chaudron qui n'est plus bon pour la cuisine peut devenir un cache-pot *vintage* pour une plante sur votre galerie.
3. Et pour ce que vous ne pouvez pas réparer, pensez à **récupérer**! Allez porter vos vêtements dans une friperie et les objets que vous ne voulez plus (en bon ou mauvais état) dans un écocentre afin qu'ils soient revendus à quelqu'un qui en a besoin ou bien **valorisés**. Et avant d'acheter neuf, pensez à aller regarder à la friperie ou à l'écocentre, il y a de bonnes chances que vous puissiez trouver ce dont vous avez besoin à très bas prix et en excellent état!

Bon été et à bientôt!

Anastasiya Zhukova, Conseillère en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca

Facebook : [@RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/@RITMRMatapediaMitis)

Trois façons de faire parvenir vos articles ou de communiquer avec nous :

Par Internet :
journalstmoise@gmail.com (photos numériques, articles, questions, commentaires, etc.)

En personne :
au bureau municipal (418-776-2833) du lundi au jeudi (photos à scanner, articles écrits à la main, etc.)

Téléphone :
418-776-2833 poste 2

Le journal peut être consulté sur le site de la municipalité :

st-moise.com

Bonne lecture!



À LOUER

À l'Office municipal
d'habitation
de Saint-Moïse,
8 rue HLM,

logements de 3 1/2 pièces disponibles

418-756-3016 **direction@ohmatapedia.com**

Annie Castilloux, directrice

